

L'affaire Maudet a servi de coup de semonce. Les élus se rebellent contre un soupçon généralisé

## VOYAGES SOUS LA LOUPE

« CHRISTIANE IMSAND  
ET PHILIPPE BOEGLIN

**Déplacements** » Les députés genevois ont décidé hier soir, sans surprise, de lever l'immunité du conseiller d'Etat Pierre Maudet. La mesure n'était pas contestée. Aucun parti ne s'y opposait. Même le principal intéressé y était favorable car il estime que cela lui permettra de mieux se défendre. Le Ministère public genevois va donc pouvoir entendre l'élu PLR et ex-homme fort du gouvernement comme prévu pour avoir accepté un avantage indu en se faisant inviter à grands frais à Abu Dhabi par le cheik Mohammed ben Zayed al-Nahyan. En vertu du Code pénal, il risque une peine pécuniaire, voire une peine de prison pouvant aller jusqu'à trois ans.

Cette affaire a contribué à braquer les projecteurs sur les voyages en Russie du conseiller d'Etat vaudois Pascal Broulis en compagnie d'autres personnalités comme le multimilliardaire suédois Frederik Paulsen, propriétaire de la société pharmaceutique Ferring à Saint-Prex (VD). Ce dernier a-t-il financé une partie du voyage dans l'espoir de contreparties fiscales? La justice vaudoise a décidé la semaine passée d'ouvrir des investigations préliminaires afin de déterminer si une instruction se justifie (lire aussi en page 17).

### L'activité normale

Tous les déplacements à l'étranger des élus ne sont pourtant pas sujets à caution. Les voyages des conseillers fédéraux et des par-

lementaires sont généralement liés à l'exercice de leur mandat. Cela va de soi pour les conseillers fédéraux qui sont en charge de la politique étrangère, mais la Constitution précise que «l'Assemblée fédérale participe à la définition de la politique extérieure et surveille les relations avec l'étranger». Les voyages des parlementaires s'inscrivent dans ce cadre. Ils font partie de l'activité normale d'un député, du moins tant qu'ils ont un caractère officiel et public.

En tant que président du Conseil national, le PDC fribourgeois Dominique de Buman est l'un des principaux pigeons voyageurs du parlement. «J'ai avant tout soigné les contacts avec les pays voisins, indique-t-il. Je me suis rendu à Rome, Paris et Vienne et j'irai prochainement à Berlin où je rencontrerai le président du Bundestag Wolfgang Schäuble. J'ai aussi accepté des invitations liées à des situations particulières: au Brésil pour les 200 ans de Nova Friburgo, et en Arménie en raison de mon engagement pour la reconnaissance du génocide arménien de 1915. Mon dernier voyage présidentiel important sera pour le Sénégal car je veux donner un signe au continent africain.»

Dominique de Buman assure que ces voyages officiels effec-

## Dominique de Buman est l'un des principaux pigeons

### voyageurs du parlement

tués en délégation restreinte n'avaient rien d'une promenade touristique et qu'ils n'ont pas entraîné de dépenses inutiles. Impossible cependant de savoir ce qu'ils ont coûté précisément. Les comptes sont entre les mains des Services du Parlement qui se refusent à en donner les détails. Tout au plus indiquent-ils que les coûts sont couverts par la ligne de crédit de 1,8 million de francs par année destinée à couvrir les déplacements des organes parlementaires. Cela comprend les voyages des commissions de politique extérieure dont le coût s'est monté en moyenne à 140 000 francs par année pendant la période 2008 – 2017.

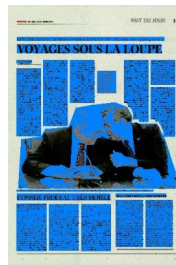
Les membres des nombreuses délégations parlementaires sont aussi appelés à voyager.

C'est le cas du sénateur neuchâtelois Didier Berberat (ps), qui préside l'une des

commissions de l'Assemblée parlementaire de la francophonie. «Je voyage 3 à 4 fois par année à ce titre, explique-t-il. Ces voyages seront bientôt totalement transparents puisque le parlement s'est prononcé cet été pour un registre public des voyages officiels que les députés effectuent à l'étranger aux frais de l'Assemblée fédérale. Les frais de voyage y figureront.»

### Un code d'éthique

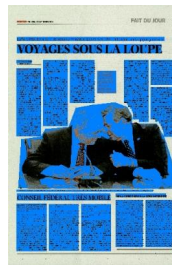
Selon les Services du Parlement, ce registre sera mis en place au



début de la nouvelle législature. **d'éthique contraignant pour**  
Donc au plus tôt en décembre **définir ce qui est acceptable ou**  
2019. Pour Martin Hilti, direc- **pas en matière de voyages**  
teur de l'organisation de lutte **ou de cadeaux. Cela**  
contre la corruption Transpa- **permettra de réa-**  
rency International Suisse, ce **gir rapidement en**  
n'est cependant pas suffisant. **cas de violation,**  
«Ce qui est problématique, ce **le Code pénal**  
sont les voyages payés par des **étant l'ultima**  
lobbyistes. Le parlement doit **ratio.» »**  
donc se doter d'un code



Si certains voyages peuvent paraître suspects, d'autres sont transparents, à l'instar de celui de Johann Schneider-Ammann, au printemps dernier, en Amérique latine (ici en Uruguay). Keystone



## CONSEIL FÉDÉRAL TRÈS MOBILE

**Les conseillers fédéraux voyagent des dizaines de fois par année. Avec un objectif simple: défendre des intérêts du pays à l'étranger.**

De 2012 à 2017, le nombre de déplacements du gouvernement oscille entre 87 (2017) et 127 (2013). Cette année, les ministres totalisent pour l'instant 66 voyages.

Les règles sont strictes, la transparence est de mise. «Tous les voyages des conseillers fédéraux font l'objet d'une communication», souligne Claude Gerbex, de la section communication à la Chancellerie fédérale. Et à leur arrivée sur place, les règles sont claires: «Les membres du Conseil fédéral et le chancelier de la Confédération ne doivent pas accepter de dons», stipule l'Aide-mémoire du gouvernement. Sauf exception, puisque les «dons de faible importance», qui ne peuvent «valoir

plus de quelques centaines de francs», sont eux autorisés.

**Seconde exception:** «Les conseillers fédéraux, au nom de la Confédération, peuvent accepter des dons d'une certaine valeur si la courtoisie empêche de refuser. Le Conseil fédéral décide ensuite de l'affectation de ces cadeaux. Ces derniers rejoindront en général la collection du fonds culturel de la Confédération», explique Claude Gerbex.

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) est concerné au premier chef, puisqu'il est chargé d'ouvrir des marchés aux entreprises exportatrices suisses, et des portes aux milieux scientifiques et académiques. Souvent sur la route, il suit une procédure claire.

La Confédération finance les vols, hôtels et les principaux frais du conseiller fédéral, des fonctionnaires fédéraux

et des parlementaires fédéraux. Par contre, «les membres des gouvernements cantonaux, ainsi que les représentants de l'économie et de la science paient leur voyage eux-mêmes», insiste Noé Blancpain, chef de l'information du DEFR.

**Exemple:** au printemps dernier, une délégation parcourt quatre Etats sud-américains de la communauté Mercosur. Le voyage dure près d'une semaine. Pour couvrir les frais du ministre Johann Schneider-Ammann, des 9 collaborateurs de l'administration et des 7 parlementaires, la Confédération a déboursé 198 620 francs (vols, nuitées, etc.). «De telles missions sont indispensables pour conclure des accords de libre-échange», générateurs d'avantages pour l'économie et de recettes fiscales, ajoute Noé Blancpain. «Les coûts sont donc justifiés.» » **CI/PBO**

### DE LA ZONE GRISÉE À LA ZONE INTERDITE

Les voyages des politiciens à l'étranger font régulièrement les gros titres de la presse. Pourquoi? Ils peuvent soulever, selon les circonstances, le soupçon que des parlementaires ou membres de gouvernements bénéficient de faveurs et se retrouvent sous l'influence d'un Etat étranger ou de certains milieux économiques. Pour Andreas Ladner, professeur à l'Institut des hautes études en administration publique à Lausanne (IDHEAP), «les invitations et voyages de politiciens sont délicats par nature. Le problème existe et la meilleure des manières de

l'aborder, c'est d'être conscient des tentatives de prise d'influence, et d'être très transparent».

Tout commence par l'invitation. «Est-on convié par quelqu'un que l'on connaît à titre privé? Ou en tant que parlementaire ou ministre? Dans les invitations privées, il faut toujours se poser la question des éventuels intérêts de l'hôte. Par contre, dans les voyages et visites officielles, les choses sont claires: chacun défend les intérêts de son Etat et espère obtenir quelque chose de son interlocuteur.»

En cas de voyage privé, payer les frais

de sa poche peut permettre de préserver son indépendance et d'éliminer des soupçons. «Mais cela ne dissipe pas tous les doutes, avertit Andreas Ladner. Car, même si on paie de sa poche, on obtient parfois accès à des événements ou des lieux grâce justement à la personne qui nous invite. Nous voici dans la zone grise.

Mais il y a bien pire. «La zone noire, ou ce qui va clairement trop loin, c'est quand l'hôte paie tout au politicien.» Dans ce cas-ci, les soupçons peuvent toucher au domaine du délit pénal, en l'occurrence celui de l'acceptation d'un avantage, voire de la corruption. **PBO**